

VILLE DE PERCÉ

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

LE 13 MAI 2014 À 20 H

ORDRE DU JOUR

1. Camping de la Baie-de-Percé – Entente de gestion avec le Géoparc de Percé, Coop de solidarité pour l'exploitation, l'administration et l'entretien au cours de la saison estivale 2014, soit pour une période de 5 mois

PÉRIODE DE QUESTIONS.